

DEUX-SÈVRES > Commune > Saint-Martin-de-Saint-Maixent  
> Saint-Martin-de-Saint-Maixent : la partie ancienne du cimetière sera végétalisée

# Saint-Martin-de-Saint-Maixent : la partie ancienne du cimetière sera végétalisée

Publié le 07/06/2023 à 13:22 | Mis à jour le 07/06/2023 à 13:22



La maire a suivi les explications de Marien Lesourd.

© (Photo NR)

« Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'État, les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires s'étend à de nouveaux lieux dont les cimetières et les columbariums », a indiqué Angélique Camara, maire de Saint-Martin-de-Saint-Maixent. Afin d'améliorer le cadre paysagé du cimetière et embellir ce lieu de mémoire, « la commune s'engage pour les végétaliser et nous réalisons un audit concernant les préconisations d'aménagements d'entretien auprès du Fredon Nouvelle-Aquitaine ». Marien Lesourd, chargé d'études santé-environnement, est venu donner des conseils avisés mardi 30 mai 2023, que les agents techniques, demandeurs, vont appliquer. Pour commencer à végétaliser le cimetière, c'est la partie la plus ancienne qui a été choisie.